

Arrondissement : GOURDON

Département du Lot

COMMUNE DE LE BASTIT

Compte-rendu de la séance du mardi 22 mai 2018 à 18 h 30

Date de la convocation : 18 mai 2018

Membres présents : 7

Membres représentés : 3

Absent : 1

Votants : 10

Membres représentés : Sébastien CHAMBERT par Mireille DAVID - Cyril GARRIGUES par Hervé DESTREL - Yves LARRAUFFIE par Didier ANGELIBERT

Membre absent : Stéphane LUTARD

Secrétaire de la séance : Mireille DAVID

Ordre du jour:

- 1/ Approbation procès-verbaux séances des 13 mars et 10 avril 2018
- 2/ Projet de Communauté Causse Central : délibération
- 3/ Politique jeunesse du canton de Gramat - délibération
- 4/ Réunion PLUi-H : organisation
- 5/ Ecobarri : Mission témoin de Maîtrise d'Oeuvre
- 6/ Questions diverses

1/ APPROBATION PROCES-VERBAUX SEANCES DES 13 MARS ET 10 AVRIL 2018

Après lecture des procès-verbaux des séances des 13 mars et 10 avril, ces documents sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ PROJET DE COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSE CENTRAL - délibération
Demande de retrait de la Communauté de Communes CAUVALDOR et demande
d'adhésion à la Communauté de Communes CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT -
DE_2018_11

Monsieur le Maire expose que

- L'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise le retrait d'une commune d'une communauté de communes pour qu'elle adhère à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Cette adhésion est conditionnée par l'accord de l'EPCI d'accueil. Elle est prononcée par le Préfet après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)

dans sa formation restreinte telle que prévue au deuxième alinéa de l'article L. 5211-45 du CGCT.

- La Communauté de Communes du CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT incarne l'identité du CAUSSE ;

- La volonté constante, déterminée, construite et très majoritaire des conseils municipaux de plusieurs communes qui appartiennent aux Communautés de Communes Quercy Bouriane, Grand Figeac et CAUVALDOR, de rejoindre la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat et d'adhérer à son projet de territoire élargi, a été affirmée ;

- La volonté du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat d'accueillir les communes volontaires a été réaffirmée ;

- La volonté existe que vive et se développe, au centre de notre Département, une intercommunalité porteuse de l'identité du Causse, forte et soucieuse de sa dimension rurale, faisant d'une gouvernance à taille humaine son atout de projets et de développement et qui a déjà fait la preuve de sa fiabilité financière et de sa dynamique avec des projets innovants au service de la population ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1^{er} :

La commune de LE BASTIT se retire de la Communauté de communes CAUVALDOR à l'issue de la procédure prévue à l'article L. 5214-26 du CGCT.

Article 2 :

La commune de LE BASTIT demande au conseil communautaire de la Communauté de Communes du CAUSSE DE LABASTIDE MURAT d'accepter son adhésion sur le fondement de l'article L. 5214-26 du CGCT.

Article 3 :

La commune de LE BASTIT demande au Préfet du Lot de saisir la commission départementale de la coopération intercommunale, dans sa formation prévue à l'article L. 5211-45 du CGCT, afin qu'elle se prononce sur le retrait de la Commune de LE BASTIT de la Communauté de Communes CAUVALDOR et son adhésion concomitante à la Communauté de Communes du CAUSSE DE LABASTIDE MURAT dans les conditions prévues à l'article L 5214-26 du même code.

Article 4 :

La présente délibération sera affichée en mairie, transmise au représentant de l'Etat et notifiée à la Communauté de Communes du CAUSSE DE LABASTIDE MURAT.

3/ POLITIQUE JEUNESSE DU CANTON DE GRAMAT - délibération - DE_2018_12

La commune de LE BASTIT participe au projet concernant les adolescents de 11 à 17 ans sur le canton de Gramat qui s'est concrétisé durant l'année 2017. Un espace jeunes porté par la commune de Gramat a vu en effet le jour au sein du Pôle social, Faubourg Saint-Pierreau mois de septembre 2017.

Des animations et des projets en période scolaire et extrascolaire sont mis en place tout au long de l'année au sein de l'espace jeunes, au collège de Gramat mais également dans d'autres communes du canton, comme cela a été évoqué lors de la réunion de présentation-bilan du 18 avril 2018.

La participation des familles se décompose en une cotisation annuelle adaptée au quotient familial et distincte suivant les périodes concernées (scolaire/vacances scolaires) et la participation ou non de la commune d'origine.

Pour les communes du canton, la participation pour l'année 2018 serait de 23.00 € par jeune.

Soit pour 8 jeunes : 184.00 €

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDENT** de continuer leurs actions en faveur de la jeunesse et de s'associer au projet exposé ci-dessus,
- **S'ENGAGENT** à prévoir la dépense au budget communal soit 184.00 €
- **AUTORISENT** le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

4/ REUNION PLUi-H : organisation

Mr le Maire fait part aux élus qu'une réunion à la mairie aura lieu le 30 mai à 15 h 30. Cette rencontre se déroulera en présence d'une partie de l'équipement du groupement de Bureaux d'Etudes et des agents de la Direction Aménagement de l'Espace de la CC CAUVALDOR.

Le but sera de recenser les projets d'urbanisme ou d'habitats publics et privés en perspective ou en cours d'élaboration ainsi que la présentation des premières esquisses des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) avec la partie règlement.

Mr le Maire sera présent à cette rencontre ainsi que Brigitte Dufлот - Didier Angélibert et Robert Sasmayoux.

5/ ECOBARRI : mission témoin de Maîtrise d'Oeuvre

Mr le Maire fait part aux élus que l'appel d'offre a été lancé le 16 avril avec la remise des offres le 15 mai.

Nous avons reçu 2 offres que Lucie de Cazenove, chargée de mission urbanisme et paysage du PNR des Causses du Quercy a prises pour les analyser.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Concours villages étoilés

Nous avons obtenu 3 étoiles à ce concours.

Cette labellisation est valable pour 4 ans.

Mr le Maire remercie les élus qui se sont chargés de préparer le dossier de ce concours.

Puits du Fonds du Bastit - Village étoilé

Mr le Maire propose de faire une petite inauguration de la réfection de l'entourage du puits du fonds du Bastit ainsi que de la labellisation du village étoilé.

La date du 14 juillet est retenue. Un apéritif sera offert par la commune à midi avant le pique-nique traditionnel précédé d'une marche organisés par le comité des fêtes.

Toilettes salle des fêtes

Les travaux de mise aux normes de ces toilettes par l'entreprise retenue s'effectueront durant la semaine 22.

Dépôt déchets verts

Mr le rappelle que le dépôt des déchets verts et des gravats est interdit dans le pré du fonds du Bastit.

Voir avec le Syded si possibilité d'obtenir un contenair pour récupérer.

Visite Mr Vaussouze Maire de Cahors et Président de l'Ass. Départementale des élus avec Mr Bladinières, Vice Président de cette association

Le Maire et Mrs Angélibert - Sasmayoux recevront ces élus à la mairie le 5 juin à 15 h 30.

Décès de Mme Chalvet

Mr le Maire fait part aux élus qu'une composition a été offerte par la commune à l'attention de Mme Chalvet, décédée récemment. Elle avait effectuée toute sa carrière d'institutrice dans notre commune.

Il fait part aux élus des remerciements par la famille.

SYMICTOM

Brigitte Duflot rapporte de la dernière réunion que ce syndicat souhaite mettre en place les poubelles incitatives nominatives pour être opérationnelles en 2021. 2020 serait une année blanche.

Les élus ne sont pas favorables à cette opération.

Fn de séance.